

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le vingt et un février deux mille vingt trois à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE Catherine VIDAL- Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE - Jean-François POUMIER

Excusés : Evelyne LAVENU représentée par Jean-François POUMIER -

Absents non excusés : /

Monsieur Julien BARATAUD est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2023

Délibération n° 0402023

Budget Communal – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Vu l'approbation du CA du budget principal de l'exercice 2022

Il est proposé au conseil municipal de voter l'affectation de résultat proposée ci-dessous :

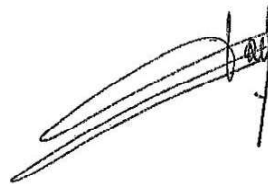

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT à la SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 3002,86		- 181 710,88	D 266 945,67 € R 264 937,09 €	-2 008,58€	- 186 722,32 €
FONCT	+ 96 311,35		+59 232,41			+ 155 543,76 €
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, Décide d'affecter le résultat comme suit :						
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022						155 543,76 €
Affectation obligatoire :						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						155 543,76
Solde disponible affecté comme suit :						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						0 €
Total affecté au c/ 1068 :						0 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022						
Déficit à reporter en dépenses d'investissement (ligne 001)						184 713,74 €



Fait à CHANTEIX				Nombre de membres en exercice : 15		
Le 21 02 2023				Présents ou représentés : 14		
				Pouvoirs : 1		
				Suffrages exprimés : 14		
				Abs :	0	
				Pour :	14	
				Contre :	0	

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de TULLE le
Publication le

Le Maire,


Jean MOUZAT